

Date de dépôt : 7 novembre 2013

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Marie Salima Moyard, Anne Emery-Torracinta, Irène Buche, Melik Özden, Lydia Schneider Hausser, Christine Serdaly Morgan pour une politique globale de soutien au livre

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 29 août 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le résultat de la votation fédérale du 11 mars 2012 refusant l'institution d'un prix unique du livre;*
- les inquiétudes légitimes suscitées par ce résultat pour le devenir des libraires indépendants;*
- le fait que le prix unique du livre a été largement accepté par le corps électoral genevois (à plus de 65%);*
- l'existence d'une politique de soutien au livre à Genève actuellement limitée aux éditeurs et aux auteurs;*
- le fait que la politique de soutien au livre fait l'objet d'une collaboration fructueuse entre la Ville et le canton à travers notamment le Cercle de la librairie et de l'édition;*
- le fait que de nombreux autres pays proches (comme l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie) ont légiféré pour régler le prix du livre, et le fait que la France (via le Ministère français de la culture, par l'intermédiaire du Centre national du livre) a développé des outils de soutien au livre également à l'intention des libraires indépendants;*

invite le Conseil d'Etat

- à étudier la mise en place d'outils de soutien au lancement et à la pérennisation de librairies indépendantes à Genève, tels que des subventions ou des prêts sans intérêts pour la mise en valeur des fonds en librairie, pour la création et le développement de sites internet collectifs d'éditeurs et de libraires, pour la création, le développement ou la reprise de librairie;*
- à présenter dans les meilleurs délais une stratégie de mise en œuvre de tels outils, en concertation avec la Ville de Genève et l'ensemble des communes du canton.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le refus en mars 2012, sur le plan national, de la loi sur le prix réglementé du livre – loi plébiscitée par 66,6% des votants à Genève et soutenue par notre Conseil – a rendu tout particulièrement urgente une action coordonnée et concertée, visant à maintenir l'offre diversifiée et de qualité que Genève a la chance de connaître jusqu'à présent.

Ce « tissu », qui voit interagir de nombreux acteurs, n'est de loin pas le seul résultat d'une politique volontariste de subventionnement; elle est bien plus le fait de professionnels engagés dans une activité certes économique – bien que peu rentable – mais avant tout culturelle, qui s'inscrit dans une histoire propre à ce lieu.

En effet, Genève est un pôle littéraire historique qui plonge ses racines dans le XVI^e siècle (la Réforme et l'imprimerie), dans un bassin romand fertile en création littéraire et au fort lectorat. Ses maisons d'édition font connaître leurs catalogues bien au-delà de nos frontières. Genève su conserver un solide réseau de bibliothèques publiques, ainsi qu'un ensemble de librairies de qualité.

L'heure est aux mutations technologiques liées au numérique, dont l'impact réel en Europe est encore imprévisible, ainsi qu'à la globalisation économique, qui a vu la naissance de structures de vente à la politique de prix très offensive. En Suisse, les conséquences de la décision de la Commission de la concurrence (Comco) à l'encontre des diffuseurs-distributeurs sont encore difficilement prévisibles mais vont certainement modifier les relations économiques entre les acteurs du livre, ainsi que l'accessibilité d'une offre diversifiée.

Garantir l'accès à la culture dans le domaine du livre implique plus que jamais d'intervenir de manière ciblée dans le réseau de production, de diffusion, voire de médiation, en concertation avec les acteurs de cette chaîne du livre et en ayant conscience des grands enjeux de ces mutations.

Un plan d'action pour une politique commune à Genève

Depuis 1995, sous l'égide de la Commission consultative de mise en valeur du livre (CCMVL), l'Etat et la Ville de Genève s'associent pour apporter leur soutien aux professionnels du livre. Forts des constats résumés ci-dessus, les deux collectivités publiques ont décidé de renforcer et de développer leur action, ceci dans un premier temps en restant dans le cadre budgétaire existant.

Aux côtés des démarches centrées sur les auteurs et les éditeurs, elles ont pointé la nécessité de valoriser le travail des librairies, ces lieux spécialisés dans le conseil qui, par le maintien d'un fonds d'ouvrages à « rotation lente » (à l'opposé des best-sellers) et l'organisation régulière de rencontres avec des auteurs, assument toujours plus leur fonction d'agents culturels.

Ainsi, au terme d'un processus largement concerté, la Ville et l'Etat de Genève ont lancé le 2 mai dernier un dispositif d'aide aux librairies indépendantes.

Ce soutien a pour objectifs :

- de maintenir et dynamiser le réseau des librairies genevoises;
- d'encourager les librairies à s'adapter aux nouvelles technologies et à formuler des propositions innovantes et proactives vis-à-vis du livre numérique et de la vente en ligne;
- d'accroître la visibilité des éditeurs et auteurs genevois et romands auprès du public, en complément des actions de promotion et de médiation menées dans le cadre de la Maison de Rousseau et de la littérature et du Salon du livre, qui bénéficient du soutien constant des collectivités publiques.

Un montant annuel de 80 000 F, réparti à parts égales entre la Ville et le canton, sera mis en jeu à partir de 2014. La moitié de cette enveloppe a été dépensée pour les 6 derniers mois de 2013. Le dispositif sera évalué dans la deuxième moitié de l'année 2014, afin de définir sa poursuite éventuelle.

Une discussion sur une possible participation des communes à une action de soutien en faveur des librairies aura lieu prochainement dans le cadre du groupe de concertation culturelle.

Vers une politique régionale

Au-delà de ce soutien aux librairies, qui a toute sa pertinence pour la vie littéraire locale, il importe d'élargir la perspective et de s'insérer dans une dynamique régionale, voire nationale.

En effet, que ce soit dans les domaines de la promotion et de la médiation littéraire, par les manifestations ou lieux de rassemblements autour du livre et de la littérature, ou tout simplement par le fait d'auteurs et d'éditeurs visibles dans toute la Suisse et bien au-delà, on peut constater que les opportunités de rayonnement sont cruciales pour les acteurs du livre qui ne peuvent simplement pas survivre sans être diffusés au-delà des limites cantonales, voire nationales.

La Suisse romande connaît, par son unité linguistique et son lien naturel avec le système de diffusion francophone, des spécificités communes dans chacune des parties qui la constituent. Or, l'addition de 6 politiques publiques, fussent-elles doublées par des interventions des plus grandes villes à la même échelle, ne fonde pas une politique d'intervention cohérente, devenue nécessaire pour répondre aux défis posés.

Par conséquent, le canton de Genève a invité ses partenaires romands à lancer un processus de coordination et de définition d'outils à même de positionner le livre suisse romand sur le plan national et international, dans l'optique d'une politique romande de soutien au livre.

Dans le prolongement des projets romands menés dans les domaines du cinéma et du théâtre, il s'agira de définir un plan d'action au niveau romand, qui prennent particulièrement en compte la promotion de la lecture, ainsi que le numérique. Les parlements seront sollicités afin de dégager les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'action, en principe à partir de 2016.

Cette démarche devra se situer en lien avec les réflexions en cours dans le monde francophone, ainsi qu'au niveau national. En effet, elle intervient au moment où l'Office fédéral de la culture élabore son « Message culture », orientation stratégique pour la politique culturelle de la période 2016-2019, dans lequel le soutien à la littérature devrait avoir sa place, à la demande de M. le conseiller fédéral Alain Berset.

Une nécessaire prise en compte de la dimension économique

Afin d'accompagner ce processus qui doit renforcer la place du livre dans les politiques culturelles, il est nécessaire d'avoir une vision plus solide et étayée de sa composante économique. Sinon, le risque est grand d'occulter une dimension centrale qui impacte les comportements des différents acteurs du livre, lecteurs compris. Loin d'isoler la dimension purement culturelle ou qualitative du livre, il importe de le considérer également à l'aune des impératifs de viabilité financière, sans pour autant réduire le bien-être du consommateur à sa capacité à acquérir des livres au meilleur prix.

L'ère numérique et les mutations entraînées tant du point de vue du support lui-même que des modalités de diffusion (vente en ligne) impliquent l'émergence de nouveaux modèles économiques pour les structures traditionnelles que sont les maisons d'éditions, les librairies et les structures de diffusion. En même temps que s'ouvrent de nouveaux horizons, les risques augmentent d'une réduction de la liberté de choix pour les lecteurs-consommateurs.

Dans la mesure où les nouvelles structures et les nouveaux comportements économiques dessinent précisément la marge de manœuvre dans laquelle doit se situer une action publique, le canton de Genève a décidé de confier à l'Université de Genève et à la HES-SO le mandat d'étudier le marché du livre suisse romand, dans une démarche qui associera les principaux partenaires des cantons francophones. Les résultats sont attendus pour l'automne 2014.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER